

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

35

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 22 mars 2021



MAIRIE DE DIJON

**Président** : M. François REBSAMEN

**Secrétaire** : Mme Mélanie BALSON

**Membres présents** : Mme Nathalie KOENDERS - M. François DESEILLE - Mme Christine MARTIN - M. Pierre PRIBETICH - Mme Sladana ZIVKOVIC - M. Hamid EL HASSOUNI - Mme Claire TOMASELLI - M. Antoine HOAREAU - Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM - M. Franck LEHENOFF - Mme Dominique MARTIN-GENDRE - M. Christophe BERTHIER - Mme Nadjoua BELHADEF - M. Marien LOVICHY - Mme Kildine BATAILLE - M. Benoît BORDAT - Mme Delphine BLAYA - M. Christophe AVENA - Mme Lydie PFANDER-MENY - M. Joël MEKHANTAR - Mme Océane CHARRET-GODARD - Mme Marie-Odile CHOLLET - Mme Laurence FAVIER - M. Denis HAMEAU - M. Jean-Patrick MASSON - M. Georges MEZUI - M. Massar N'DIAYE - Mme Françoise TENENBAUM - M. Vincent TESTORI - Mme Stéphanie VACHEROT - M. Jean-François COURGEY - Mme Danielle JUBAN - Mme Catherine DU TERTRE - M. Philippe LEMANCEAU - Mme Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN - M. David HAEGY - Mme Nora EL MESDADI - Mme Ludmila MONTEIRO - Mme Laurence GERBET - M. Emmanuel BICHOT - Mme Céline RENAUD - Mme Caroline JACQUEMARD - M. Bruno DAVID - Mme Claire VUILLEMIN - M. Axel SIBERT - Mme Catherine HERVIEU - M. Patrice CHÂTEAU - Mme Karine HUON-SAVINA - M. Fabien ROBERT - M. Olivier MULLER - M. Henri-Bénigne DE VREGILLE

**Membres excusés** : M. Jean-Paul DURAND (pouvoir Mme BELHADEF) - M. Bassir AMIRI (pouvoir Mme KOENDERS) - M. Jean-Philippe MOREL (pouvoir M. LEMANCEAU) - M. Stéphane CHEVALIER (pouvoir Mme RENAUD) - M. Laurent BOURGUIGNAT (pouvoir M. DE VREGILLE) - Mme Stéphanie MODDE (pouvoir M. CHÂTEAU)

### OBJET DE LA DELIBERATION

**Centre de Rencontres Internationales et de Séjour de Dijon – Attribution d'une subvention exceptionnelle de fonctionnement**

M. El Hassouni expose :

Mesdames, Messieurs,

Le Centre de Rencontres Internationales et de Séjour de Dijon (CRISD) situé 1, avenue Champollion à Dijon a été durement frappé par les conséquences de la crise sanitaire liée à la COVID19 avec une période de fermeture puis de réouverture mais dans des conditions qui font perdre de l'argent à la structure.

Pour aider le CRISD, à la fois à traverser cette période difficile et dans l'attente des réflexions à venir quant aux évolutions nécessaires que devra connaître cet équipement en vue de répondre au mieux aux attentes de la clientèle, il est proposé de lui accorder une subvention exceptionnelle de fonctionnement de 250 000 € au titre de l'année 2021.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - décider d'accorder une subvention exceptionnelle de fonctionnement de 250 000 € au Centre de Rencontres Internationales et de Séjours de Dijon pour l'année 2021 ;

2 - m'autoriser, ou par délégation l'adjoint concerné, à signer la convention relative au financement d'une association jointe au présent rapport ;

3 - m'autoriser, ou par délégation l'adjoint concerné, à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

**RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**